

**PROJET
EDUCATIF
TERRITORIAL
(PEDT)**

**COMMUNE DE
CASTELJALOUX**

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	<i>p.1</i>
----------------------------------	-------------------

I - UNE POLITIQUE COMMUNALE, HISTORIQUE ET DE TERRITOIRE

a) Historique	<i>p.2</i>
b) Le territoire	<i>p.3</i>
c) La population globale	<i>p.3</i>
d) Projet Educatif de la commune	<i>p.3</i>
e) Valeurs Communales et objectifs éducatifs	<i>p. 6</i>

II - LE FONCTIONNEMENT ACTUEL

a) La population des 0-14 ans	<i>p.9</i>
b) Les établissements scolaires publics	<i>p.9</i>
c) Fonctionnement du Périscolaire	<i>p.9</i>
d) L'environnement sportif, culturel et socio-éducatif	<i>p. 10</i>

III - LE PEDT

a) Rappel définition et objectifs	<i>p.12</i>
b) Les principes	<i>p.12</i>
c) Les intentions éducatives de la commune	<i>p.13</i>
d) Le Comité de pilotage.....	<i>p.14</i>

IV - LES STRUCTURES***p.18***

a) Les Accueils de Loisirs Périscolaire (ALP)	<i>p.19</i>
b) Le RPE	<i>p.21</i>
c) La crèche	<i>p.22</i>
d) ALSH Maternel (Vacances)	<i>p.23</i>
e) ALSH Maternel (Mercredis).....	<i>p.24</i>
f) ALSH Primaire (Vacances)	<i>p.25</i>
g) ALSH Primaire (Vacances)	<i>p. 26</i>
h) ALSH Adolescent.....	<i>p.27</i>

V - LES EVOLUTIONS***p.28***

Introduction

Le PEDT va permettre de développer la forte politique éducative sur la commune, d'approfondir et d'organiser les offres existantes afin qu'elles se complètent et s'enrichissent.

La municipalité a la volonté de mettre en place des actions cohérentes et ordonnées entre les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services adaptés aux besoins et aux capacités des enfants, des jeunes et des parents.

Le PEDT concerne l'enfance sur des périmètres d'âges précis allant de la naissance à 18 ans. Les tranches d'âges sont ainsi définies :

Les 0- 3 ans ; les 3-6 ans ; les 6-12ans ; les 13-17ans

Ces tranches d'âges ne sont pas figées et il est permis d'aménager des intégrations dans différentes tranches plus ou moins élevées suivant les capacités, qualités, les structures et la volonté des familles.

L'éducation de l'enfant se construit sur différents temps (pendant la classe, avant ou après la classe, pendant ses loisirs, lors de ses temps libres,...), en différents lieux (maison, école, centre de loisirs, club sportif, associations culturelles, ville...) et avec différentes personnes (parents, famille, enseignants, animateurs, éducateurs sportifs, groupes...). Les échanges avec les autres enfants et les jeunes sont également importants. Les actions menées devront assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant dans le cadre d'une concertation renforcée entre les divers acteurs.

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de CASTELJALOUX.

La commune souhaite offrir des activités en fonction des tranches d'âge, des besoins et des capacités recensés dans toutes les structures éducatives de la cité.

L'objectif est de réunir, associer et mobiliser tous les acteurs pour favoriser l'égalité des chances, l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La politique éducative de la Commune de CASTELJALOUX s'attachera à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs intervenants associatifs, ATSEM...).

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée de septembre 2018.

Un premier PEDT a été rédigé et adressé à la DDCSPP de Lot-et-Garonne. Il n'a concerné que l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires et périscolaires.

La gouvernance du projet est assurée par le service Enfance, Jeunesse et Sports de la commune.

La réforme des rythmes scolaires est une étape de la refondation de l'école. Son but est de favoriser la réussite de tous les enfants. Elle doit permettre d'élever leur niveau de connaissances, de compétences et de culture.

Dans le cadre de l'aménagement des temps scolaires, la nouvelle organisation de la journée et de la semaine de l'enfant constitue un levier important pour atteindre cet objectif (Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013).

« L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial. » Circulaire du 20 mars 2013.

I – POLITIQUE COMMUNALE, HISTORIQUE ET TERRITOIRE

L'objet de cette partie est de connaître la genèse du projet.

a) Historique

Depuis 1999, la Ville de CASTELJALOUX s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La municipalité de CASTELJALOUX a non seulement une volonté de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux. Le but est de pouvoir proposer des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et se positionner en acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant et jeune.

La commune dispose ainsi d'un projet éducatif et d'un Contrat Enfance Jeunesse depuis plusieurs années. Cette réflexion est arrivée avec les premiers dispositifs de contrats CAF. A cette période, les notions d'éducation globale et d'éducation partagée commençaient à émerger notamment au regard de l'évolution du Contrat petite enfance, Contrat Temps libre et Projet Educatif communal. La réflexion a débouché sur l'ouverture d'un multi accueil et d'un Relais Assistantes Maternelle, en complément d'un accueil de loisirs déjà existant.

Ce projet forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le CEJ était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte les besoins de garde des familles et l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélé nécessaire pour fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes. Dès lors les dispositifs qui relevaient du champ périscolaire ont pu être affinés et entrer dans ce CEJ. Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes : la dimension scolaire est donc désormais intégrée dans le PEDT.

Pour résumer, la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache maintenant à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs des centres de loisirs extrascolaires, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial.

b) Le territoire

La commune de Casteljaloux, chef-lieu de canton, exerce un attrait significatif pour les communes de son canton, ainsi que pour celles des cantons de Bouglon, Houeillès et du Mas D'Agenais. Casteljaloux fait partie du Pays Val de Garonne-Gascogne. La ville n'a cependant à ce jour pas transféré de compétence en matière d'enfance et de jeunesse. Géographiquement, la commune se situe au centre de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne, composée de 27 communes.

La ville est située au croisement des RD 933 (Marmande – Mont de Marsan) et RD 655 (Grignols – Nérac), ce qui conforte sa position au centre des 4 cantons précités.

c) La population globale

La population recensée en 2015 était de 4659 habitants. La population globale est en légère augmentation aujourd'hui.

Une analyse par tranche d'âge de la population de Casteljaloux (INSEE 2017) confirme ce petit renouveau :

- les 0 – 14 ans représentent 11,5% de la population.
- les 15 – 29 ans représentent 12,5% de la population.
- les 30 – 44 ans représentent 14% de la population
- les 45– 59 ans représentent 19,3% de la population
- les 60 – 74 ans représentent 22,2% de la population
- les + de 75 ans représentent 20,4% de la population.

La répartition hommes/femmes est équilibrée jusqu'à 60 ans. Conformément à l'ensemble du territoire national, la proportion de femmes s'accroît à partir de 60 ans.

d) Projet éducatif de la commune

Les Accueils Collectifs de Mineurs de Casteljaloux sont des structures collectives ouvertes, des lieux de rencontre concernant les différentes composantes de la population, mis en place en faveur de l'enfant et de l'adolescent, encadrés par des adultes responsables.

Les Accueils de Loisirs doivent être des espaces de détente, de santé physique et intellectuelle, à travers des activités tel que le sport, la culture, les sciences. L'enfant doit y trouver une réponse à ses désirs et ses besoins, indispensables à son plein épanouissement.

Le Projet Educatif doit prendre en compte l'évolution de l'enfant dans sa forme physiologique, psychologique et cognitive, mais aussi prendre en considération le rapport enfant-société. La richesse de l'action éducative est de ne pas calquer les contraintes des milieux classiques,

afin de stimuler l'esprit de créativité et de dépassement personnel pour que l'enfant comme l'adolescent expriment leur personnalité et aboutissent à leur autonomie.

A partir de là, il s'avère nécessaire de fixer des objectifs éducatifs précis :

1/ LES OBJECTIFS :

1) Répondre aux véritables besoins de l'enfant et de l'adolescent :

Il faut prendre en compte son évolution physiologique et psychique, à travers les différentes phases de son développement, ainsi que des notions fondamentales d'hygiène et de santé.

Le loisir ne peut être considéré comme simple oisiveté ou évasion. Il est un besoin profond d'accomplissement de l'enfant et de l'adolescent. Ces derniers doivent pouvoir en disposer pour eux-mêmes et assumer selon les compétences acquises, des responsabilités et des rôles variés dans des communautés différentes.

Enfin, l'évolution de notre société n'est pas sans effet sur l'enfant, une pédagogie active ou semi-active s'impose.

2) Permettre à l'enfant de découvrir ses nombreuses facultés à créer, en tenant compte des différences humaines et sociales :

Pour que les Centres de Loisirs aient un sens pour l'enfant et l'adolescent, il faut qu'ils s'inscrivent dans des perspectives d'avenir et qu'ils aient des finalités sociales.

Pour y parvenir :

- il est nécessaire que les participants encadrants fassent preuve de préparation, d'inspiration, d'innovation et de responsabilité afin que le public soit dans un cadre équilibré et sécurisé.
- les activités doivent émaner d'un projet collectif.
- il convient d'exiger de la compétence.
- il convient d'encourager la spontanéité, l'expression et la confiance en soi des enfants.
- il convient de stimuler la curiosité, l'ouverture sur l'environnement de la Ville, de la Région, de l'Europe, du Monde et sur leur histoire.

C'est donc sur le contenu de l'activité en général et sur la façon de pratiquer qu'il faut porter l'effort.

Le respect de chaque individu est un impératif. Sur le plan humain, tout doit être mis en œuvre (mixité, etc.) pour faire accepter les différences (couleur de peau, sexe, etc.), afin qu'elles deviennent un facteur d'enrichissement et de paix.

3) Apprentissage de la responsabilité dans un cadre de citoyenneté et de laïcité :

L'initiative personnelle se nourrit de la prise de responsabilité dans la vie des structures, en offrant la possibilité de choisir des programmes, dans des organisations ouvertes et sécurisées.

L'essentiel est que l'enfant puisse extérioriser ce qu'il souhaite exprimer quand il en ressent le besoin et de susciter cette expression par la création d'activités et de situations motivantes. Dans ce contexte, l'activité ludique de l'enfant ne peut être reçue comme un enfantillage sans conséquence. Le jeu construit l'activité créatrice de l'enfant : jeux de fiction, jeux d'expression.

Pour les adolescents, il paraît important de quitter le secteur des institutions permanentes pour créer les conditions d'un dialogue jeunes/adultes enrichissant. Il s'agira donc de développer le concept de liberté dans toute sa dimension créatrice concrétisant l'affirmation ou la personnalité. L'idée consiste à enrichir les rapports individus/collectivités sur la base d'une stimulation aux responsabilités dans les activités.

4) Finalité éducative et sécurité :

Pour que les accueils de ce projet soient à la pointe des exigences de qualité, il est indispensable que les structures municipales soient en étroite relation avec leur administration de tutelle et donc déclarées (exemple : PMI, DDCSPP, etc.).

De plus, par leurs exigences réglementaires, les agréments nécessitent d'avoir recours à des moyens, à des outils et à un encadrement qui sécurisent les fonctionnements.

Les conventionnements avec les partenaires étatiques sont obligatoires afin de participer aux objectifs nationaux d'aides aux familles (CAF, MSA, Education Nationale, etc.). Cette cohérence n'interdit pas des conventionnements et partenariats territoriaux susceptibles de favoriser l'intégration des enfants dans les établissements d'accueils.

Néanmoins, dans certains cas précis, il sera possible d'exiger une adaptation plus draconienne que les textes. Ces aménagements doivent être concertés et avalisés par les directions et élus de la collectivité (exemple : documents « Qualité Sécurité » de structures, formations de personnel, etc.).

Dans tous les cas, les réglementations existantes constituent l'objectif minimal à atteindre pour les ACM de la commune.

2 / MOYENS D' ACTIONS :

1) Moyens humains :

↳ Le Directeur du Service Enfance, Jeunesse et Sports :

- adhère au Projet Educatif de la municipalité.

- élabore avec la participation de son équipe et du personnel technique un projet pédagogique adapté à l'âge des participants, aux conditions d'accueil spécifiques du Centre et à son environnement, en se référant aux orientations éducatives et sociales de la municipalité.

- concrétise les projets.

- recrute les équipes en relation avec la municipalité.

- donne un rôle et une place à chaque responsable, directeur, animateur, en fonction de sa formation et de son expérience, dans le but de créer une équipe homogène, dynamique et qualifiée.

- évalue régulièrement les actions avec les équipes et les responsables de son service et des activités sociales.

↳ L'Equipe d'Encadrement et Technique :

- doit adhérer au projet éducatif de la municipalité.

- participe à l'élaboration du projet pédagogique.

- c'est d'elle dont dépend l'application des orientations de la municipalité.

2) Moyens techniques :

Cette politique implique des moyens techniques et matériels pilotés au niveau de l'équipe d'animation (et en particulier des directeurs) et de l'organisateur.

Un projet éducatif peut être évolutif :

- réunion de bilan au niveau des équipes d'encadrement et du directeur avec les responsables d'activités sociales.

- moyens d'évaluation à mettre en place, pour savoir si le projet éducatif est appliqué partout, s'il est compris et si ses efforts sont probants.

Ce texte constitue une base pour le fonctionnement du Service Enfance, Jeunesse et Sports et doit être diffusé aux directeurs de structures et aux équipes d'animation chargées de le mettre en œuvre à travers leur propre projet pédagogique.

e) VALEURS COMMUNALES et OBJECTIFS EDUCATIFS

1) La laïcité

La laïcité *reconnaît* chaque individu à part entière sans distinction d'origine, de sexe ou de religion. Le respect des différences sert de base à un enrichissement culturel et au développement des connaissances par l'échange, le partage et les rencontres.

Le projet vise à compenser les inégalités qui peuvent exister dans l'accès aux savoirs, à la culture, aux loisirs.

2) Le vivre ensemble

Le *vivre ensemble* c'est le *respect* de soi, des autres et des biens matériels. C'est aussi renforcer la solidarité, reconnaître la culture d'origine de chacun et offrir la possibilité de s'ouvrir à celle des autres.

La solidarité et l'implication au service des autres sont un stimulant pour le bon fonctionnement du groupe. L'objectif est de favoriser une prise de responsabilité et un engagement sur des valeurs démocratiques et laïques. *La curiosité*, l'envie d'aller vers l'autre et l'intégration dans un groupe sont des moteurs qui conduisent chacun à la découverte de soi, de son image et de son propre potentiel.

3) L'éducation

Sur le plan individuel, éduquer signifie d'abord accompagner l'enfant et le jeune dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe. Sur le plan collectif, il s'agit de stimuler l'implication au service des autres.

Il convient d'amener les enfants et les jeunes à être acteurs de leur vie, éveiller leurs esprits, en faire des individus libres et responsables. Ils doivent s'investir pour grandir et s'émanciper au travers d'activités culturelles, sportives, scientifiques et intergénérationnelles pour devenir des citoyens responsables.

Le projet éducatif a pour but d'amener l'enfant et le jeune à se construire des repères, à être lui-même acteur de ses loisirs et à acquérir une plus grande autonomie.

La commune est également signataire d'un contrat enfance jeunesse sur le territoire de la Communauté des Communes.




4) L'école

Deux écoles accueillent à la rentrée 2021/2022 un peu plus de 270 élèves, scolarisés de la toute petite section au CM2, répartis en 11 classes (certaines sont obligatoirement à double niveaux). Environ 90 enfants sont en maternelle, pour 180 enfants en élémentaire.

Les objectifs des groupes scolaires, en liaison avec les objectifs de l'Education Nationale sont définis dans leur projet de secteur

ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE




	ACCUEIL				SORTIE	ETUDE
	7h45/9h	9h/12h	12h/13h30	13h30/16h30	16h30/17h	17h/18h30
lundi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
mardi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
mercredi	CENTRE DE LOISIRS LES PETITS' CANAILLES (Mercredi Loisirs = Plan mercredi)					
jeudi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
vendredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires
 - animées par les enseignants (Education Nationale)
 - anciennement : **Aide Personnalisée**

TAP : Temps Activités Périscolaires
 - animées par les animateurs (Mairie)

ECOLE PRIMAIRE J-F SAMAZEUILH

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

	ACCUEIL				SORTIE	ETUDE
	7h30/9h	9h/12h	12h/13h30	13h30/16h30	16h30/17h	17h/18h30
lundi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
mardi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
mercredi	CENTRE DE LOISIRS « LE TILLEAU » (Mercredi Loisirs = Plan mercredi)					
jeudi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)
vendredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE méridienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE	ETUDE (et/ou TAP)

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires
 - animées par les enseignants (Education Nationale)
 - anciennement : **Aide Personnalisée**

TAP : Temps Activités Périscolaires
 - animées par les animateurs (Mairie)

5) Accueil de l'enfance

En 1997, les élus de la commune ont créé le service Enfance, Jeunesse qui a pris la direction d'un ALSH pour les 3 – 16 ans en période de vacances scolaires. Depuis, le service a mis en place l'ouverture d'un accueil de loisirs pour les mercredis, le multi-accueil (crèche), le RAM, un ALP Primaire, un ALP maternel, un ALSH Adolescent et à l'été 2016 un ALSH Maternel extrascolaire qui vise à optimiser l'offre éducative de la commune. Toutes ces structures sont déclarées à leurs institutions de tutelles (PMI, DDCSPP, etc.)

II – FONCTIONNEMENT ACTUEL

a) La population des 0-14 ans

Le recensement de 2015 comptabilise 662 enfants et jeunes de 0 à 14 ans.

Depuis 1999 la population d'enfants a amorcé une remontée qui ne peut s'expliquer que par une évolution sensible du solde migratoire.

La commune a dans le même temps développé une politique foncière et en faveur du logement.

b) Les établissements scolaires publics

Les établissements se répartissent entre l'enseignement public de la manière suivante :

- une école maternelle (école Jean de La Fontaine),
- une école élémentaire (école Samazeuilh),
- un collège (Jean Rostand),

L'effectif global se répartit comme suit :

- école maternelle : 87
- école primaire : 185
- collèges : 341
- **Total enseignement public : 613**

Il existe sur la commune un établissement scolaire privé conventionné comprenant une école maternelle, une école primaire et un collège.

c) Fonctionnement du périscolaire

Toutes les écoles ainsi que les collèges publics organisent des accueils le matin, le midi et en fin d'après-midi, après la classe :

- à partir de 7 h 30 (primaire) ou 7 h 45 (maternelle),

- jusqu'à 17 h le soir au collège et 18 h 30 pour les écoles maternelles et primaires.
- Les mercredis-loisirs maternel et primaire (plan mercredi)

Des études sont organisées dans l'école élémentaire, les autres temps en fin d'après-midi sont des temps d'Accueil de Loisirs Périscolaires.

Dans les écoles maternelles et élémentaires, 80% des enfants fréquentent l'accueil du matin, 84% prennent leur repas à la cantine et 25% fréquentent l'Accueil de Loisirs Périscolaire du soir.

Au collège Jean Rostand l'organisation des temps périscolaires se décline comme suit :

- étude,
- UNSS : mercredi 13 h à 16 h,
- section sportive hand-ball 3 heures par semaine (vendredi),
- clubs de 13 h à 14 h
- foyer socio-éducatif.

d) L'environnement sportif, culturel et socio-éducatif

1/ Les associations sportives et culturelles

Riche de très nombreuses associations sportives, culturelles, la cité offre d'importantes ressources en matière d'échanges. Elle bénéficie de l'implication des dirigeants associatifs et bénévoles, qui s'investissent dans les projets des structures éducatives de la commune.

Dans l'ensemble, le fonctionnement des associations sportives et culturelles repose essentiellement sur le bénévolat. Très peu d'associations rétribuent à temps partiel des titulaires de Brevet d'Etat ou professionnel.

Les responsables d'associations reconnaissent la bonne qualité des équipements sportifs mais déplorent un manque d'espaces couverts, aujourd'hui saturés.

2/ L'environnement culturel

La municipalité de Casteljaloux propose en matière culturelle :

- **Une école de musique** (en partenariat avec une association) qui bénéficie d'un nombre d'élèves satisfaisant,
- **Une bibliothèque** municipale qui touche 30% des 0-13 ans. Ce service peut être développé mais souffre de quelques handicaps :
 - l'accès en étage et le manque de place,
 - l'éloignement d'une partie de la population où se concentre un certain nombre de difficultés sociales (Taridon),
- **Un cinéma** : il réalise des projets en lien avec les écoles (Ecole et cinéma,..) et les associations (Z'anim J, Commerçants, etc..).

3/ L'environnement socio-éducatif

1) Un Relais Petite Enfance (RPE) :

Proche du centre-ville, le RPE est ouvert 21 heures par semaine et deux matinées d'animations ont lieu (données 2016). Il accueille en moyenne 39 Assistantes Maternelles et 75 Enfants.

2) Un Multi Accueil (crèche) :

Conjoint au RPE, le Multi accueil « LES LUTINS » est une structure qui accueille 19 enfants (2019) âgés de 10 semaines à 4 ans. Il ouvre de 7h30 à 18h30.

3) Les accueils de loisirs municipaux :

Fréquentation en 2019 : on peut estimer le nombre d'utilisateurs à 123 en maternelle et 210 enfants en primaire, dont 55% de Casteljalousains. Les enfants extérieurs sont originaires de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Aucun accord particulier n'est signé entre la commune de Casteljaloux, les communes voisines et la Communauté de Communes.

La fréquentation des accueils de loisirs municipaux représente 30 848 journées (2019) et augmente de manière constante. La moyenne de présence est beaucoup moins importante sur les mercredis après-midi.

Les centres de loisirs ont une bonne image auprès des parents des enfants qui le fréquentent.

- **L'ALSH Primaire « Le TILLEAU » :** Situé à environ 3 kilomètres sur la commune de Poussignac, fonctionne les mercredis toute la journée et toutes les périodes de vacances scolaires sauf Noël.
- **L'ALSH Maternel « Les Ptit's Canailles » :** Situé dans les locaux de l'école maternelle Jean de La Fontaine en plein centre-ville, il fonctionne les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires sauf Noël.
- **L'ALSH Adolescent « Castel'O'jeunes » :** Situé dans un bâtiment proche du camping en centre-ville, il fonctionne toutes les périodes de vacances scolaires sauf Noël et une dizaine de jours au début du mois d'août.

4/ L'aide à la parentalité.

Il existe à Casteljaloux un lieu d'accueil enfants/parents au Centre Médico-Social. Il est géré par la PMI, en partenariat avec l'HMI, l'AEIH, et le CMS. La Mairie de Casteljaloux assure l'hébergement de ce service et une association ALAEP.

Cette structure est un lieu de parole, d'écoute, de rencontres et d'échanges entre parents et enfants de 0 à 6 ans le jeudi après-midi afin de :

- rompre l'isolement de certaines familles,
- permettre la prévention de troubles relationnels précoces,
- faciliter une adaptation à l'école et prévenir l'échec scolaire,

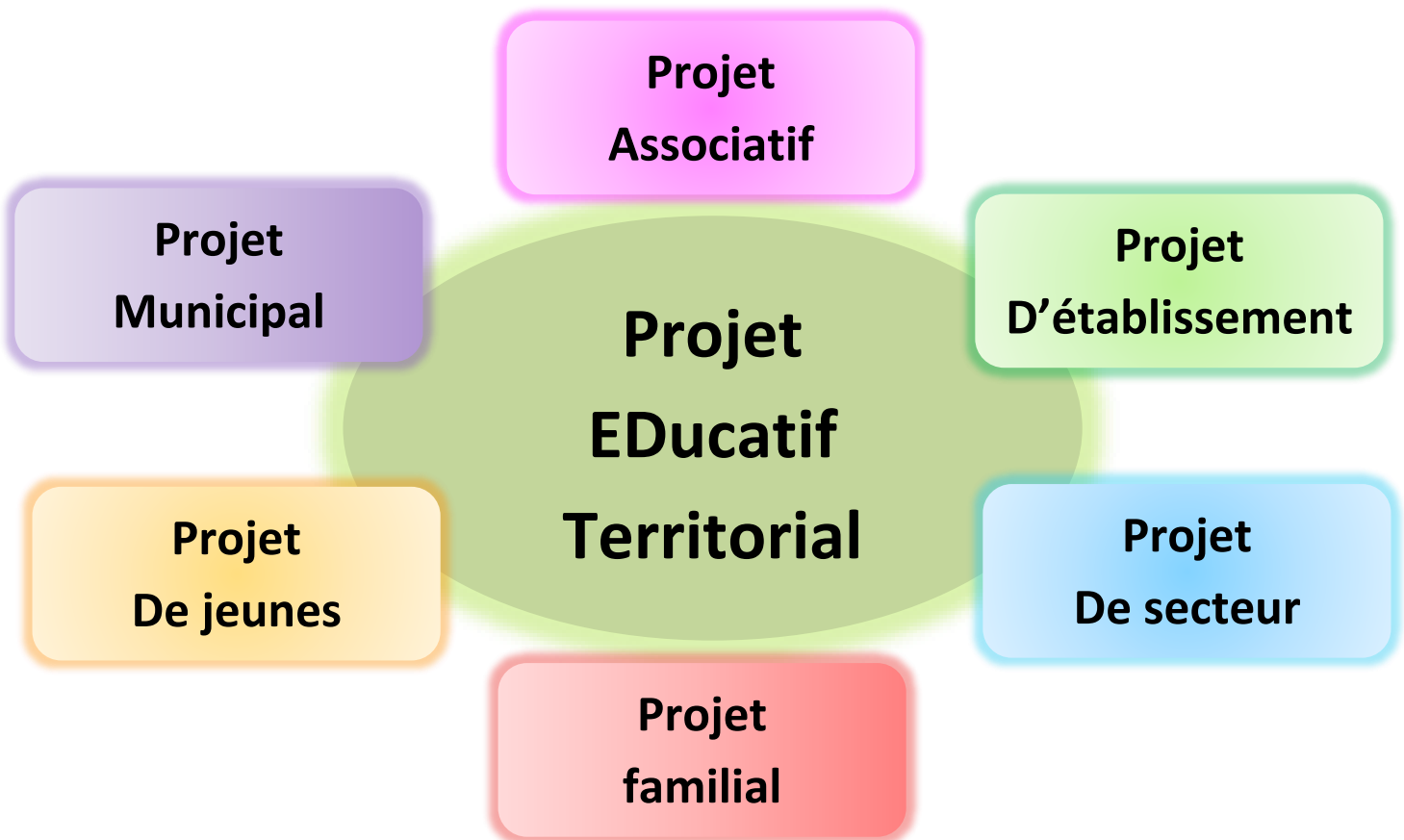
- permettre d'aborder des sujets « délicats » comme la maltraitance,
- etc.

Peu de familles fréquentent cette structure.

III - Le PEDT

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les élus ont souhaité définir un Projet Educatif spécifique aux écoles :

Cette partie a pour objet de présenter le PEDT de la commune de CASTELJALOUX.



a) Rappel : définition et objectifs

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le Projet EDucatif Territorial favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

b) Les principes

Les élus communaux ont souhaité définir des principes qui doivent régir la mise en œuvre de la réforme sur le territoire dès septembre 2018 :

- Positionner les Temps d'Activités Périscolaires sur les directives EN d'un calendrier dérogatoire à 4 jours hebdomadaires dès la rentrée 2018-2019.
- Agir en complémentarité avec les enseignants et les parents.
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux Temps d'Activités Périscolaires.
- Mutualiser les moyens et les interventions sur le territoire avec l'aide de tous les services municipaux avec une montée en charges des différents acteurs des milieux associatifs de la commune et du département.
- Agir en partenariat avec le tissu associatif local.
- Mise en place de formations pour les personnes qui interviennent dans les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Accompagnement aux devoirs dans le temps périscolaire.

c) Les intentions éducatives de la commune

Le PEDT a été rédigé pour 3 ans, mais pourra évoluer en fonction des aménagements mis en place au sein des différents projets concernés : projet d'école et projets pédagogiques concernant les activités périscolaires ou extrascolaires.

En cohérence avec ceux-ci, le PEDT s'articulera autour de trois objectifs principaux :

1/ Garantir une continuité et complémentarité éducative pour tous

Et plus particulièrement...

☞ En assurant la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge, plus jeunes ou plus âgés.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre ces différents temps et différents acteurs. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

A ce titre, des projets pourront être mis en commun, chaque institution conservant ses domaines de compétences et d'intervention.

☞ En renforçant la communication avec les parents et en favorisant les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative. Un lieu administratif communal (inscriptions écoles, centres, etc.) a été mis en place.

Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles : un affichage public devant chaque structure et le site internet intercommunal doivent permettre d'atteindre cet objectif.

La communication peut aussi se faire en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de l'enfance.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de fêtes, de manifestations... constitue également un moyen de communication privilégié. Elle sera particulièrement recherchée. Ces moments permettent la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels.

Les représentants de parents sont intégrés dans le comité de pilotage du PEDT. Ils peuvent être initiateurs de projets.

☞ En favorisant la réussite scolaire, en offrant les meilleures conditions physiologiques, matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Les enfants et jeunes de chaque structure éducative sont accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune de personnels adaptés pour favoriser des repères équilibrants (ex : protocole d'intégrations à la crèche, interventions dans tous les temps d'accueils périscolaires des ATSEM afin que les enfants gardent leurs repères, directeurs et animateurs des ALSH intervenants dans les TAP, etc.).

Le nombre d'animateurs intervenants en TAP respecte un taux d'encadrement de 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans.

La commune propose un accompagnement quotidien aux devoirs dans le cadre du temps périscolaire. Celui-ci est en place à 17h.

d) Le comité de pilotage

Le comité de pilotage (COFIL) est un organe essentiel dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation du PEDT.

Le rôle du comité de pilotage est de réunir les différents acteurs éducatifs du territoire, de participer à l'élaboration de ce dernier et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PEDT.

1/ Il sera composé :

- d'élus : Mme le Maire, Julie CASTILLO ; Mme l'adjointe aux affaires scolaires, Valérie DA COSTA FREITAS ;
- du coordonnateur Enfance Jeunesse et Sports : M. MASSALY Laurent
- de l'employée administrative du service E.J.S. : Mme ARDOUIN Lucie
- des directeurs de structures communales : M Alain GARBAYE, J D BORENSTEIN, Mme Rachel PIZZINATO, Mme Laurence PAILLOU, Mme Sophie OLICHON.
- d'enseignants, directeurs d'écoles : Mme Maryline BOLDINI, Mme A S LEROY, M. GRABÉ
- de représentants des parents d'élèves
- de représentants d'associations
- d'employés du pôle culture de la commune : Mme Isabelle CASTEVERT
- des représentants d'institutions telles que la SDJES, la CAF, la MSA

2/ Mise en œuvre du COPIL :

- réunions de la commission des affaires scolaires de la commune de Casteljaloux.
- nomination d'adjoint coordonnateur du PEDT : Mme Valérie DA COSTA FREITAS
- rencontre entre le coordonnateur et les directions d'écoles et des différentes structures
- convocation des membres du COPIL à la première réunion :
- détermination d'un échéancier de réunions avant la validation du PEDT.

3/ Les élus de la commune de CASTELJALOUX ont nommé un coordonnateur M MASSALY Laurent.

Les missions du coordonnateur seront :

- décliner les objectifs généraux du projet éducatif en objectifs pédagogiques avec l'aide de son équipe pédagogique
- coordonner l'ensemble des intervenants et s'assurer que leurs actions sont cohérentes avec les principes et intentions du PEDT, et les objectifs pédagogiques
- être l'interface entre tous les acteurs éducatifs

- développer les passerelles entre les projets périscolaires/extrascolaires et les projets d'écoles ainsi que les projets de structures enfances (Multi accueil, RPE, etc.)

- repérer les attentes et les besoins des enfants, des familles et formuler des préconisations auprès des élus et du COPIL afin de proposer et réorienter éventuellement les organisations existantes

- mettre en évidence les besoins en termes de formation ou d'information des intervenants

- garantir la mise en place d'une démarche d'évaluation partagée

- garantir la sécurité physique et morale des enfants par le respect de leurs rythmes de développement et d'apprentissage

2) Consolider pour tous les enfants et jeunes une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

☞ En favorisant l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, pour la culture, à tous les enfants de CASTELJALOUX, en levant les éventuels obstacles financiers. Cet objectif se traduit par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux.

☞ En confortant une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Pour être de qualité, l'offre éducative respectera les rythmes chrono biologiques des enfants. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans les structures de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Le temps de midi (1h30) est un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, d'avoir un objectif de 30 minutes de liberté surveillée. Ce temps leur permet de « recharger les batteries » en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

☞ En poursuivant la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objectifs la découverte, l'initiation et le plaisir.

Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées d'éveiller leur curiosité et leur besoin de connaissance.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions d'expériences personnelles. Un travail réalisé au sein de la bibliothèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. Une action théâtre constitue également une activité primordiale pour développer l'expression et la participation chez les plus jeunes.

En partenariat avec les associations Casteljalousaines, les enfants auront également la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques (interventions de créatrices et artistes locaux, professeur de musique), culturels (animatrice de la bibliothèque) ou sportifs (animateurs titulaires de BE, éducateurs fédéraux, etc.). La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués et associés aux parents dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la possibilité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteurs de leurs parcours éducatifs.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisations et d'événements. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, à leurs parents et aux acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

3/ Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

☞ En développant l'apprentissage à la vie citoyenne.

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également développer chez l'enfant le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective, afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à trouver une place dans la société, de l'éduquer dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, etc.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou aux différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives favoriseront l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine.

☞ En développant les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour que l'enfant s'intègre à la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, musique, chant, lecture...) sera de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ces échanges confortent le lien social existant sur la commune. Les activités de découverte doivent pouvoir créer des passerelles vers les activités proposées sur le temps extrascolaire par les différentes associations.

4/ Rythmes scolaires :

Depuis 1997, la commune de CASTELJALOUX a choisi de tenir compte des connaissances et études sur le rythme de vie de l'enfant. C'est la raison pour laquelle la collectivité a accompagné les enseignants, parents d'élèves, des écoles maternelle et primaire dans l'organisation de la semaine scolaire à cinq demi-journées, avec une diminution horaire journalière de présence de l'enfant dans les écoles. Pour les enfants subissant des contraintes de temps de garde prolongées, l'organisation des accueils tient compte de leurs besoins et capacités afin de diminuer au maximum leur fatigue. La demande lors d'un vote et le souhait d'un des deux conseils d'écoles de remettre le rythme scolaire sur 4 jours. La municipalité a décidé de suivre l'avis majoritaire soit sur un retour à la semaine à 4 jours scolaire avec les mercredis entiers.

IV / LES STRUCTURES

Présentation de toutes les structures éducatives gérées par la commune :

Chaque structure a été mise en place avec la même logique de réponse définie dans le PEDT.

Les fiches ci-après permettent d'évaluer leur impact sur le public et de renseigner chaque famille sur les composantes administratives, pédagogiques et partenariales.

Le service administratif du service Enfance Jeunesse de la mairie centralise les inscriptions, les réservations et les facturations (écoles, centre de loisirs) et renseigne les familles sur l'ensemble des structures.

a) Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)

Nom de la structure : ALP Maternel Jean de la Fontaine

Direction : Mme PIZZINATO Rachel

Coordonnées : ☎ 05.53.93.48.12 ✉ r.pizzinato@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 18h30

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

Nom de la structure : ALP Primaire Jean François Samazeuilh

Direction : M. BORENSTEIN Jean-David

Coordonnées : ☎ 05.53.93.48.12 📧 jd.borenstein@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 18h30

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

b) Le RPE

Nom de la structure : Relais Petite Enfance

Direction : Mme OLICHON Sophie

Coordonnées : ☎ 05.53.94.12.67 ✉ s.olichon@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Lundi de 9h00 à 16h30, Mardi de 9h00 à 17h30, Jeudi de 9h00 à 13h00

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

c) La Crèche

Nom de la structure : Multi-Accueil Les Lutins

Direction : Mme PAILLOU Laurence

Coordonnées : ☎ 05.53.93.98.62 ✉ l.paillou@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Adaptation

d) Le Centre de Loisirs Maternel (vacances scolaires)

Nom de la structure : ALSH Maternel Les P'tites Canailles

Direction : Mme PIZZINATO Rachel

Coordonnées : ☎ 05.53.93.03.23 ✉ r.pizzinato@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Périodes de vacances : de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

e) Le Centre de Loisirs Maternel (mercredis loisirs)

Nom de la structure : ALSH Maternel Les P'tites Canailles

Direction : Mme PIZZINATO Rachel

Coordonnées : ☎ 05.53.93.03.23 ✉ r.pizzinato@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Mercredis Loisirs : de 7h30 à 18h30

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

f) Le Centre de Loisirs Primaire (vacances scolaires)

Nom de la structure : ALSH Primaire Le Tilleau

Direction : M. BORENSTEIN Jean-David

Coordonnées : ☎ 05.53.93.03.65 ✉ jd.borenstein@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Périodes de vacances : de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

g) Le Centre de Loisirs Primaire (mercredis loisirs)

Nom de la structure : ALSH Primaire Le Tilleau

Direction : M. BORENSTEIN Jean-David

Coordonnées : ☎ 05.53.93.03.65 ✉ jd.borenstein@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Mercredis Loisirs : de 7h30 à 18h30

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

h) Le Centre de Loisirs Adolescent

Nom de la structure : ALSHA Castel'O'Jeunes

Direction : M. GARBAYE Alain

Coordonnées : ☎ 06.72.08.86.25 ✉ a.garbaye@mairie-casteljaloux.fr

Ouvertures :

Période scolaire Mercredis Loisirs

Vacances scolaires : Hiver Printemps Eté Toussaint Noël

Horaires : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Organismes partenaires : SDJES.....

CAF.....

MSA.....

Conseil Départemental.....

Autres :.....

Documents : Projet Pédagogique

Projet d'animation

Règlement intérieur

Charte Qualité Sécurité

Autres

Actions spécifiques : Passerelles

Séjours décentralisés

Veillées

Intégrations

V/ LES EVOLUTIONS

Dans cette dernière partie nous évoquerons nos réflexions, les continuités envisagées pour les années à venir.

Ce PEDT s'inscrit déjà dans une continuité du travail effectué depuis plus de 20 ans et c'est donc naturellement que ce PEDT doit se porter vers les 11-18 ans et plus.

En effet, l'ALSH Adolescent « CastelOjeunes » qui œuvre très positivement en période de vacances scolaires est dans le prolongement de nos accueils de loisirs. Les besoins des préadolescents et adolescents en périodes scolaires devraient être affinés avec la même logique que les tout petits.

Les atouts de notre commune (lieux de loisirs ouverts : skate parc, parcs naturels, de sports, lac, etc.) et nos nombreuses associations tant culturelles que sportives sont très utilisés et appréciés par ce public. Le peu de détériorations et d'incivilités témoigne que les jeunes de notre territoire sont très bien intégrés à la collectivité.

Mais bien évidemment, les évolutions devront tenir compte de l'évaluation régulière du PEDT. Car en fonction des résultats obtenus, les objectifs pourraient être modifiés.

